

221C2496
FR0000064164-FS0768

24 septembre 2021

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 23 septembre 2021, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 septembre 2021, le seuil de 5% du capital de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE¹ et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucun titre de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions EXACOMPTA CLAIREFONTAINE sur le marché.

¹ Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris, le 15 septembre 2021.